

Affaire n° 12-20250731

Fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la commune du Tampon (enrobés hydrocarbonés – constituants, formulation, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle sur chantier)

(DGA Service à la Population et Cadre de Vie – Ingrid Calteau / Direction Technique Territorialisée – Bernard Nativel – Lionel Laurent)

Soumise au Conseil municipal Séance du jeudi 31 juillet 2025

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 28 mars 2025, relatif à la fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la commune du Tampon (enrobés hydrocarbonés – constituants, formulation, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle sur chantier). La consultation se décompose en 3 lots sectoriels :

- lot 1 : Centre-ville – SIDR – ZAC Paul Badré – Araucarias – Cassiopée – PK 12 – PK 13 – PK14 – Bras Creux – PK 17 – Champcourt – Trois Mares A et B – Dassy – Bras de Pontho – chemin Neuf – Pont d'Yves
- Lot 2 : Terrain Fleury – Bérive – Grand Tampon – Ligne d'Equerre – Petit Tampon
- Lot 3 : PK 19 – Piton Hyacinthe – 23e km – Bois Court – Piton Ravine Blanche – Coin Tranquille – Notre Dame de la Paix – Petite Ferme – 27e km – Grande Ferme.

Les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires.

Eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et un avis complémentaire publié sur L'INFO.re.

A la date limite de remise des offres, le 29 avril 2025, 4 plis ont été reçus :

- 1- RAZEL BEC / RAZEL BEC REUNION
- 2 - SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI)
- 3 - BTOI-ENROBES REUNION
- 4 - SBTPC SOGEA REUNION

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juillet 2025 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés.

Il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal est dès lors invité à procéder aux attributions suivantes :

Lot	Désignation	Titulaire	Délai d'intervention	Montant maximum annuel en € ^{HT}
1	Centre-ville – SIDR – ZAC Paul Badré – Araucarias – Cassiopée – PK 12 – PK 13 – PK14 – Bras Creux – PK 17 – Champcourt – Trois Mares A et B – Dassy – Bras de Pontho – chemin Neuf – Pont d'Yves	BTOI – ENROBES REUNION	1 jour	2 500 000 € ^{HT}
2	Terrain Fleury – Bérive – Grand Tampon – Ligne d'Equerre – Petit Tampon	BTOI – ENROBES REUNION	1 jour	600 000 € ^{HT}
3	PK 19 – Piton Hyacinthe – 23e km – Bois Court – Piton Ravine Blanche – Coin Tranquille – Notre Dame de la Paix – Petite Ferme – 27e km – Grande Ferme	BTOI – ENROBES REUNION	1 jour	1 000 000 € ^{HT}

Les prestations sont financées sur fonds propres communaux.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les marchés au candidat BTOI – ENROBES REUNION,
- d'autoriser le Maire à signer lesdits accords-cadres, tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,